

Date de révision : 2025/08/08 page: 1/13

Version: 5.0 (30041040/SDS_GEN_CA/FR)

1. Identification

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette

Palmitate vitamine-A 1,0 MIO UI/G stabilise avec BHT

Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'usage

Utilisation appropriée*: additif(s) pour l'alimentation animale, additif(s) alimentaire(s), Ingrédient pour produit cosmétique

Utilisation(s) non appropriée(s): Non destiné à la vente ou à l'usage par le grand public.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Canada Inc. 5025 Creekbank Road Édifice A, Étage 2 Mississauga, ON, L4W 0B6, CANADA

Téléphone: +1 289 360-1300

Numéro d'appel d'urgence

Information 24 heures en cas d'urgence

CHEMTREC: 1-800-424-9300

BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673) **Autres moyens d'identification**

Synonyme: Préparation à base de : Palmitate de rétinyle dissous dans : Huile de

tournesol stabilisée avec : 2,6-di-tert-Butyl-p-crésol.

2. Identification des dangers

Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

Classification du produit

Repr. 1B (foetus) Toxicité pour la reproduction

^{*} L'utilisation recommandée identifiée pour ce produit est fournie uniquement pour se conformer à une exigence du gouvernement fédéral et ne fait pas partie d'une spécification publiée par le vendeur. Les termes de cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) ne créent pas ni n'induisent de garantie, expresse ou implicite, y compris par incorporation dans ou référence à l'accord commercial du vendeur.

Date de révision: 2025/08/08 page: 2/13
Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

Aquatic Acute 3 Danger pour le milieu aquatique - aigu Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique - chronique

Éléments d'étiquetage

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H360 Susceptible de nuire au foetus. H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

sécurité.

Conseils de prudence (Intervention):

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations

locales.

Dangers non classifiés par ailleurs

En cas de fine répartition sur un matériau poreux, risque d'auto-inflammation. Sol très glissant en cas de déversement de produit.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Numéro CAS: 79-81-2 Teneur (W/W): 45.0 - 70.0%

Synonyme: Pas de données disponibles.

huile de tournesol

Numéro CAS: 8001-21-6

Date de révision: 2025/08/08 page: 3/13 Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

Teneur (W/W): 30.0 - 60.0%

Synonyme: Pas de données disponibles.

Isomers of Retinyl palmitate

Teneur (W/W): 1.0 - 7.0%

Synonyme: Pas de données disponibles.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Numéro CAS: 128-37-0 Teneur (W/W): 0.1 - 1.5%

Synonyme: 2,6-Bis(1,1-dimethylethyl)-4-methylphenol; BHT, Butylated

hydroxytoluene, 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Indications générales:

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Lorsque inhalé:

Repos, air frais, secours médical.

Lorsque en contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Lorsque en contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Lorsque avalé:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Symptômes: La surexposition peut causer:, Irritation des yeux, irritation cutanée, érythème, envie de vomir, maux de tête, vomissement, vertige, diarrhée, crampes abdominales

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun

antidote spécifique connu.

Date de révision: 2025/08/08 page: 4/13
Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

oxydes de carbone, vapeurs nocives

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie. Dégagement de fumées/brouillard.

Conseils aux pompiers

Equipement de protection contre l'incendie:

Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

Autres informations:

En cas d'incendie, formation possible de gaz/vapeurs toxiques. Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Ne pas diriger le jet d'eau directement sur le feu, le produit flotte et pourrait se réallumer à la surface de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Autres indications en cas de libération:

Sol très glissant en cas de déversement de produit. Les textiles souillés/chiffons de nettoyage faits de fibres naturelles (p.ex. pure laine ou pur coton) peuvent s'enflammer et ne devraient pas être utilisés ou soigneusement éliminés.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Eponger le produit renversé avec un matériau incombustible (p. ex. vermiculite, tapis absorbants).. Textiles souillés / chiffons de nettoyage / absorbants et silice peuvent s'auto-inflammer et doivent être humidifiés avec de l'eau et éliminés de façon sûre.

Date de révision: 2025/08/08 page: 5/13 Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Eviter la formation d'aérosols. Avant le prélèvement de produit à partir d'un emballage, il faut s'assurer qu'il ne contient pas de produit cristallisé. Veiller à une aspiration/ventilation appropriée sur les équipements de transformation Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Maintenir les récipients hermétiquement clos.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Risque d'auto-inflammation lorsque une grande surface se forme par dispersion fine. Textiles souillés / chiffons de nettoyage / absorbants et silice peuvent s'auto-inflammer et doivent être humidifiés avec de l'eau et éliminés de façon sûre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Séparer des agents oxydants.

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais. Protéger de l'air. Protéger de l'effet de la lumière. Conserver sous couverture d'azote.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

2,6-di-tert-butyl-p-crésol	ACGIH, US:	VME 2 mg/m3 fraction pouvant et vapeur ;
huile de tournesol	OSHA Z3: OSHA Z3: OSHA Z3:	VME 5 mg/m3 Fraction respirable; VME 15 mg/m3 Poussière totale; VME 15 Des millions de particules par pied cube d'air Fraction respirable;
	OSHA Z3:	VME 50 Des millions de particules par pied cube d'air Poussière totale ;
	ACGIH, US: ACGIH, US:	VME 10 mg/m3 Particules inhalables; VME 3 mg/m3 Particules inhalables;
	OSHA Z1: OSHA Z1:	CTR 15 mg/m3 Poussière totale ; CTR 5 mg/m3 Fraction respirable ;

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection respiratoire:

Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si nécessaire.

Protection des mains:

Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Date de révision: 2025/08/08 page: 6/13 Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter toute exposition des femmes en début de grossesse. Pour les femmes enceintes, éviter absolument l'inhalation ainsi que le contact avec la peau. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Éviter le contact avec la peau. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Ranger séparément les vêtements de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide

Etat physique: liquide, partiellement cristallisé(e)

Odeur: non applicable

Seuil olfactif: Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par

inhalation.

Couleur: jaune clair Valeur du pH: (20 °C)

La substance/ le mélange est non

soluble (dans l'eau)

Point de fusion: env. 26 °C

point de solidification:
Pas de données disponibles.
Point d'ébullition:
Ne peut être déterminé, la

substance/le produit se

décomposant.

Point d'éclair: > 100 °C

Inflammabilité: difficilement inflammable

Limite inférieure Non pertinent pour la classification et

d'explosivité: l'étiquetage des liquides.

Limite supérieure Non pertinent pour la classification et

d'explosivité: l'étiquetage des liquides.

Auto-inflammation: env. 270 °C (DIN 51794)

Pression de vapeur: (20 °C)

négligeable

Densité: 0.88 g/cm3

(20 °C, 1,013 hPa)

Densité de vapeur > 1 (estimé)

relative: (20 °C)

Plus lourd que l'air.

Coefficient de partage noctanol/eau (log Pow):

Non applicable aux mélanges.

octanoi/eau (log Pow

Décomposition Pas de données disponibles.

thermique:

Viscosité dynamique: 27 mPa.s (60 °C)

Viscosité, cinématique: Pas de données disponibles.

Solubilité dans l'eau: difficilement soluble

Solubilité (qualitative): soluble

solvant(s): solvants organiques,

Poids moléculaire: Pas de données disponibles.

Vitesse d'évaporation: négligeable

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres

physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Date de révision: 2025/08/08 page: 7/13
Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

Caractéristiques des particules

Pas de données applicables disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Propriétés oxydantes:

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

L'auto ignition est possible lorsque le produit est distribué finement sur des surfaces inflammables en présence d'air.

Conditions à éviter

température: > 60 degré Celsius

Le non respect des conditions peut entraîner une réaction de décomposition non désirée. Eviter la lumière. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter les décharges électrostatiques.

Matières incompatibles

agent d'oxydation

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:

Pas de données disponibles.

11. Données toxicologiques

Voie primaire d'exposition

Les voies de pénétration pour les solides et liquides sont l'ingestion et l'inhalation, mais peuvent inclure le contact avec les yeux ou la peau. Les voies de pénétration pour les gaz comprennent l'inhalation et le contact avec les yeux. Le contact avec la peau peut être une voie de pénétration pour les gaz liquéfiés.

Toxicité/Effets aigus

Toxicité aiguë

Date de révision: 2025/08/08 page: 8/13 Version: 5.0 (30041040/SDS_GEN_CA/FR)

Evaluation de la toxicité aiguë: Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Par voie orale

Type de valeur: ETA Valeur: > 5,000 mg/kg

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Type de valeur: DL50 espèce: rat (mâle/femelle)

Valeur: > 2,000 mg/kg (test BASF)

Aucune mortalité n'a été constatée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de

substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Inhalation

Pas de données disponibles.

Par voie cutanée

Pas de données disponibles.

Evaluation des autres effets aigüs

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation / corrosion

Evaluation de l'effet irritant: Non-irritant pour les yeux. Peut provoquer de légères irritations de la peau.

Peau

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

espèce: lapin Résultat: Irritant. Méthode: test BASF

espèce: lapin

Résultat: légèrement irritant

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Oeil

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

espèce: lapin Résultat: non irritant

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Sensibilisation

Evaluation de l'effet sensibilisant: En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un potentiel de sensibilisation de la peau.

Date de révision: 2025/08/08 page: 9/13 Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde

espèce: cobaye

Résultat: non sensibilisant

Méthode: Ligne directrice 406 de l'OCDE

.....

Danger par Aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Toxicité/effets chroniques

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

Evaluation de la toxicité après administration répétée: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité génétique

Evaluation du caractère mutagène: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Evaluation du caractère mutagène: Dans la majorité des essais réalisés (bactéries/microorganismes/cultures cellulaires) un effet mutagène n'a pu être démontré. Un tel effet n'a pas non plus été observé en expérimentation animale. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Evaluation du caractère cancérogène: Les résultats de plusieurs essais à long terme et de tests à court terme sur l'effet cancérigène sont disponibles. L'ensemble des données disponibles ne donne pas d'indication sur le fait que la substance elle-même a un effet cancérigène. Données bibliographiques.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Aucune étude exploitable n'est disponible pour la toxicité pour le développement.

<u>Tératogénicité</u>

Evaluation du caractère tératogène: Dans les essais réalisés sur animaux la substance a eu un effet néfaste sur le développement/tératogène. Données bibliographiques.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A Evaluation du caractère tératogène: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Date de révision: 2025/08/08 page: 10/13 Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

Autres informations

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

12. Données écologiques

Toxicité

Toxicité en milieu aquatique

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

CL0 (96 h) >= 0.57 mg/l, Brachydanio rerio (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, semi-statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Seule une concentration limite a été testée (LIMIT-Test).

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A CL50 (96 h) > 10,000 mg/l, Leuciscus idus (DIN 38412 partie 15, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Invertébrés aquatiques

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

EC0 (48 h) 0.48 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Screening-Test, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Plantes aquatique(s)

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

CE50 (72 h) > 0.40 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (Directive 92/69/CEE, C.3, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

CE50 (72 h) 152.94 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (DIN 38412 partie 9, statique)

Le produit est faiblement soluble dans un milieu d'essai. Test réalisé sur une préparation aqueuse préparée à l'aide d'un solvant.

Date de révision: 2025/08/08 page: 11/13 Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

Effets chroniques sur invertébrés aquat.

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

NOEC (21 j) 0.316 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 202 de l'OCDE, 2ème par, semi-statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Microorganisms/Effet sur la boue activée

Toxicité sur les microorganismes

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

DIN EN ISO 8192-OCDE 209-88/302/CEE,P. C aérobie

boue activée/EC0 (3 h): 1,000 mg/l

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

DIN EN ISO 8192-OCDE 209-88/302/CEE,P. C aérobie boue activée, ménagère/CE 20 (30 min): > 1,000 mg/l

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)

Le produit contient un (ou des) composant(s) difficilement biodégradable(s)

Données sur l'élimination

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

4.5 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (OCDE 301C; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-F) (aérobie, boue activée)

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

40 - 50 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D) (aérobie, boue activée, ménagère)

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Le produit contient des composants présentant un potentiel de bioaccumulation.

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Possibilité d'accumulation dans des organismes.

Potentiel de bioaccumulation

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Facteur de bioconcentration: 330 - 1,800 (28 j), Cyprinus carpio (Ligne directrice 305 C de l'OCDE)

Date de révision: 2025/08/08 page: 12/13 Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

Facteur de bioconcentration: 230 - 2,500 (56 j), Cyprinus carpio (Ligne directrice 305 C de l'OCDE)

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux Pas de données disponibles.

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Une adsorption sur la phase solide du sol est attendue.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Une adsorption sur la phase solide du sol est attendue.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

13. Données sur l'élimination

Elimination du produit:

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Elimination des emballages:

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Date de révision: 2025/08/08 page: 13/13 Version: 5.0 (30041040/SDS GEN CA/FR)

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

Alimentation DSL, CA non bloqué / listé

produit chimique DSL, CA non bloqué / listé

produit chimique DSL, CA

Inscrits sur la liste DSL et/ou conformes à d'autres réglementations.

NFPA Code de danger:

Santé: 1 Feu: 1 Réactivité: 0 Spécial:

<u>Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente):</u>

Skin Corr./Irrit. 3 Corrosion/irritation cutanée Repr. 1B (foetus) Toxicité pour la reproduction

Aquatic Acute 3 Danger pour le milieu aquatique - aigu Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique - chronique

16. Autres informations

FDS rédigée par:

BASF NA Product Regulations FDS rédigée le: 2025/08/08

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

Date / mise à jour le: 2025/08/08 Version: 5.0

Date / Version précédente: 2023/08/09 Version précédente: 4.0